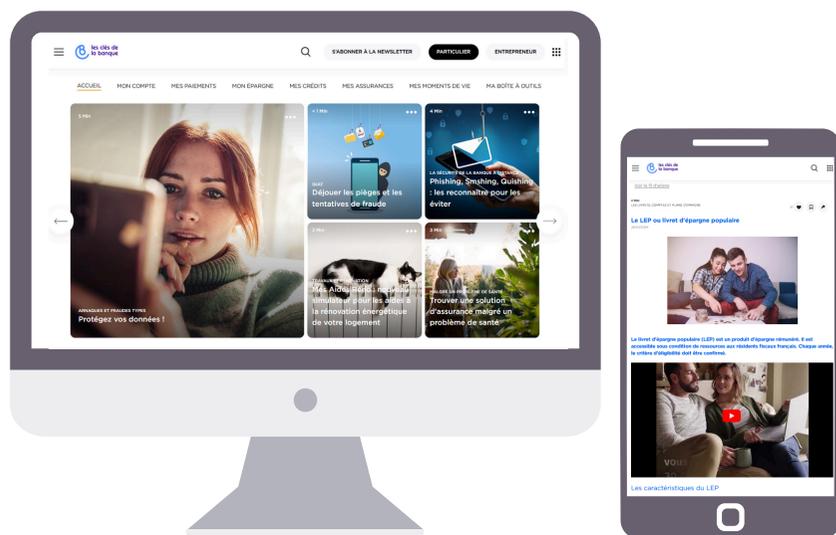


lesclesdelabanque.com

Le site d'information sur la banque et l'argent



S'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé (AERAS)

les clés de
la banque

LES GUIDES BANCAIRES
N°25 / Crédit

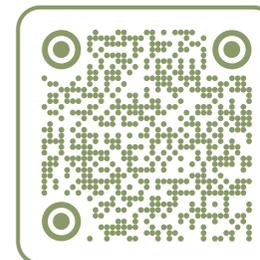
LA CONVENTION AERAS

La Convention AERAS vise à faciliter l'accès à l'assurance et au crédit des personnes présentant un risque aggravé de santé.

SOMMAIRE

- Qui est concerné par la convention AERAS ?
- Comment mes informations de santé sont-elles recueillies ?
- En quoi consiste le droit à l'oubli ?
- Et pour les autres cas et autres pathologies ?
- Qu'est-il prévu pour les prêts immobiliers et les prêts professionnels ?
- Et si le coût de l'assurance est trop élevé ?
- Combien de temps prend le traitement de mon dossier ?
- Quels sont les délais de réponse pour mon dossier d'assurance ?
- Que faire si aucune solution d'assurance n'est possible ?
- Qu'en est-il pour les crédits à la consommation ?
- Que faire si la Convention AERAS n'a pas été appliquée correctement ?
- L'essentiel

Scannez le QR Code pour découvrir le guide



Autres titres de la collection Crédit :

Le prêt à taux zéro (PTZ)
M'assurer pour mon crédit immobilier
Maîtriser mon endettement
Le crédit relais immobilier
Le coût d'un crédit



Newsletter

Abonnez-vous pour recevoir toutes les actualités et nouveautés les clés de la banque

